

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

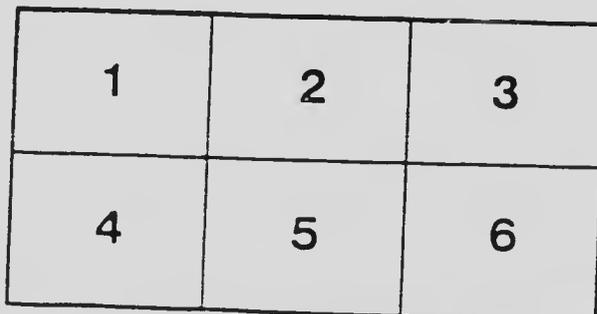
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

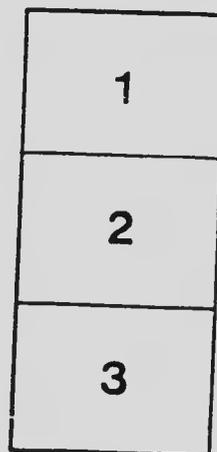
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5



5.0



5.6



6.3



7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28

31.5

36

40

45

50

56

63

71

80



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 Phone
(716) 288-5989 Fax



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Les Deux Partis et la Question Navale

CONTRADICTIONS LIBERALES.
LES DEUX POLITIQUES COMPAREES.
LA COMEDIE D'UN VOTE.

LE DEVOIR DU MOMENT.

AC 921

A 7

1930

no. 1

1930



Public Archives
Canada

Archives publiques
Canada

1930
1-7

805456

ELECTEURS DE CHATEAUGUAY

**vous allez être appeler à vous prononcer
sur deux politiques navales, la politi-
que de M. Borden et la nouvelle
politique de M. Laurier.**

**IL EST TRES IMPORTANT QUE VOUS LES
CONNAISSIEZ TOUTES LES
DEUX EXACTEMENT.**

En 1910, M. Laurier voulait une petite marine, *canadienne en temps de paix* (quand nous n'en avions pas besoin), et *impériale en temps de guerre*. Cette politique a été condamnée le 21 septembre 1911, par le peuple canadien.

M. Borden promettait de consulter l'Amirauté, de prendre les mesures immédiates jugées nécessaires, puis de consulter le peuple sur la politique permanente à établir.

Le peuple lui a donné raison en le portant au pouvoir.

Suivant sa promesse, il a consulté l'Amirauté qui lui a répondu entre autre chose ce qui suit. (Mémoire de l'Amirauté, No. 10).

10. Le premier ministre du Canada ayant demandé sous quelle forme une aide immédiate de sa part serait le plus effective, nous n'avons aucune hésitation à répondre, après une étude prolongée de toutes les circonstances, qu'il est à désirer que cette aide prévoie la construction d'un certain nombre des plus grands et des plus forts navires de guerre que la science puisse bâtir et que l'argent puisse procurer.

En conséquence, M. Borden propose au Parlement de voter \$35,000,000 pour construire des bateaux qui resteront la propriété du Canada.

M. Laurier, par opportunisme politique, va beaucoup plus loin. Il approuve l'offre de \$35,000,000, mais veut de plus construire deux flottes au Canada qui entraînerait une dépense de \$62,000,000 pour les navires et de \$73,000,000 pour des chantiers maritimes. Au dire des experts, cette entreprise entraînerait le pays dans une dépense pouvant aller de \$500,000,000 à \$1,000,000,000.

M. Laurier veut de plus que le Canada fournisse non-seulement des navires mais des hommes.

Mettons maintenant les deux politiques en regard afin que le public les puisse mieux juger.

Les deux politiques

RESOLUTION BORDEN

(9 décembre, 1912)

Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre, intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser des mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'empire," de décréter:

(a) Que, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, il soit loisible de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'empire;

(b) Que la dite somme sera utilisée sous la direction du Gouverneur en conseil pour les fins de la construction et l'équipement de bâtiments de guerre ou de croiseurs cuirassés, du type le plus moderne et le plus puissant;

(c) Que les dits navires, une fois construits et équipés, seront placés par le Gouverneur en conseil à la disposition de Sa Majesté pour la défense commune de l'empire; et

CE QUE VOULAIT M. LAURIER

(12 décembre, 1913)

Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre, intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser les mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'empire," de décréter:

(a) Que, à même les fonds du revenu consolidé du Canada, il soit loisible de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars, dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'empire;

"Le mémoire préparé par le Bureau de l'amirauté sur la situation navale générale de l'empire et communiqué à cette Chambre par le Très-Honorable Premier Ministre, de Sa Grâce, fait voir que plusieurs des plus importants pouvoirs étrangers ont adopté un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

"Que cette décision a forcé le Royaume-Uni à concentrer ses forces navales dans son voisinage immédiat, entraînant par là le retrait de ses navires des possessions éloignées de l'empire.

"Que toute mesure tendant à accorder l'aide du Canada à la défense navale de l'empire qui ne comprendrait pas un système permanent de participation, au moyen de navires possédés, équipés et entretenus par le Canada et ne pourvoierait pas à leur construction aussitôt que possible en Canada, ne serait pas une expression adéquate ou satisfaisante des aspirations du peuple canadien au sujet de la défense navale, et ne représenterait pas la part légitime que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales de l'empire.

"Que cette Chambre regrette d'apprendre que le Gouvernement a l'intention d'ajourner indéfiniment l'adoption par le Canada d'une politique navale permanente.

"Que cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises au cours de la présente session pour mettre en vigueur d'une manière active et prompte la politique navale permanente comprise dans la loi du service de la Marine, de 1910, adoptée en conformité de la résolution approuvée unanimement par cette Chambre en mars 1909.

"Que, cette Chambre croit de plus, d'augmenter la puissance et le prestige de la marine impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada sous le régime de la susdite loi et qui seraient stationnées sur les côtes ca-

(d) Que la dite somme sera versée et utilisée, et les dits navires construits et mis à la disposition de Sa Majesté en **conformité des conditions et conventions consenties et conclues entre le Gouverneur en conseil et le gouvernement de Sa Majesté.**

naïeunes des océans Atlantique et Pacifique, respectivement, plutôt que de recourir à une contribution soit d'argent, soit de navires, est une mesure de beaucoup la plus propre à venir au secours de la défense navale impériale, et, pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'amirauté, à "redonner une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers, et contribuer directement davantage à la sécurité des Dominions"; et que, le gouvernement canadien devrait prendre des mesures propres à la réalisation la plus prochaine possible de cet objet".

Pour justifier son attitude, M. Laurier prétendit que ce vote de \$35,000,000 était le premier versement d'un système permanent de contribution, et que les dreadnoughts proposés seraient donnés en cadeaux à l'Angleterre.

A cela M. Borden répond le 7 avril 1913 :

"A plusieurs reprises, il (Sir Wilfrid Laurier), nous a dit que ce que nous proposons est un système permanent de contribution. Sur ma propre responsabilité, à titre de membre du Gouvernement, je tiens à opposer ma dénégation la plus catégorique à ces affirmations. D'abord, il ne s'agit nullement ici d'un système de contribution; et en second lieu, il ne s'agit nullement de système permanent de coopération financière. C'est ce que j'ai déclaré, le 5 décembre, et répété en diverses circonstances depuis, et je le réaffirme aujourd'hui aussi catégoriquement que me le permet l'usage parlementaire. Quelle est la proposition dont cette Chambre est saisie en ce moment? Nous proposons de consacrer \$35,000,000 à l'achat de cuirassés d'escadre ou de croiseurs cuirassés, du type le plus puissant et le plus moderne; ces navires doivent demeurer la propriété du peuple canadien et être mis à la disposition de Sa Majesté le roi, pour la défense commune de l'empire. Voilà la proposition que nous nous soumise au Parlement canadien."

Concernant la propriété des navires, M. Borden avait déjà dit le 5 septembre 1912 :

"Ces bâtiments de combat seront à la disposition de Sa Majesté le roi pour la commune défense de l'empire. C'est à la marine militaire royale qu'incombe le soin de leur entretien et de leur direction, et nous possédons l'assurance que si, un jour à venir, le peuple canadien veut établir une unité canadienne de la marine de guerre royale, le Gouvernement fédéral pourra rap-

peler ces bâtiments pour qu'ils fussent partie de cette marine militaire canadienne, et le cas échéant, c'est sur le Gouvernement canadien que retomberait les frais de leur entretien et non pas sur la Grande-Bretagne."

En 1910, M. Borden, (Débats 1910-1911, Vol. I, pages 227-228, Nov. 24, 1910), déclarait que toute politique permanente devait être soumise au peuple. Il n'a pas varié de cette déclaration. Ses collègues ont affirmé à leur tour la même opinion et l'opinion de leur parti à ce sujet.

Le 8 avril M. White, ministre des Finances, disait :

"Se trouve-t-il dans le projet de loi déposé par mon très honorable ami et qui a pour but d'arrêter des mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'empire, un seul mot, une seule syllable qui indique que nous allons acquitter des contributions régulières et périodiques au trésor impérial? Non.

"Je mets quiconque peut lire et comprendre l'anglais au défi de dire que le projet de loi maintenant soumis à la Chambre, contient un seul mot qui vienne en conflit avec le principe énoncé dans la résolution de 1909. Je tiens encore à dire que je suis entièrement opposé à une politique de contributions périodiques ou dont le montant est fixé d'avance, et que cette attitude a été celle du très honorable premier ministre dès l'origine."

De son côté, le Sénateur Longhead, leader conservateur au Sénat, disait :

"Le Premier Ministre actuel était alors (1910), chef de l'opposition et aucune politique n'a été définie plus clairement que celle qu'il a soumise à la Chambre en 1910 et qui était au résumé; que le projet dont le Parlement était alors saisi ne suffisait pas, qu'il était incompatible avec la situation, du moment, et, que vu le besoin pressant dans lequel se trouvait l'empire, il proposerait qu'une contribution substantielle fut faite au gouvernement impérial, et, de plus, que si les élections suivantes le portaient au pouvoir, il s'engageait à faire voter une contribution d'urgence, puis définir une politique permanente qui, avant d'être adoptée, serait soumise au peuple."

L'attitude des deux partis est donc celle-ci :

M. Borden, comme il s'y est engagé, veut accorder une aide immédiate à l'Angleterre, puis **CONSULTER LE PEUPLE** sur la politique permanente à adopter.

M. Laurier veut donner \$35,000,000, construire deux flottes, et adopter une politique permanente **SANS CONSULTER LE PEUPLE.**

M. Laurier veut de plus payer le tribut du sang. Il dit (Débats, 12 décembre 1912, colonne 1051) :

A moins que je ne me trompe sur l'esprit du peuple canadien, à moins qu'il n'ait changé d'idéal, et s'il n'a pas renié le sang de ses ancêtres, quel que soit la province qu'il habite, je dirai que le peuple canadien ne voudra pas de cette politique hybride, mais qu'il insistera pour que la contribution du Canada à l'Angleterre soit une contribution en argent — en hommes à la fois.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'argent qui manque à l'Angleterre dans le moment. Jamais elle n'a été plus riche qu'elle l'est aujourd'hui; son trésor déborde. Ce dont elle a besoin ce sont le cœur, l'énergie et les muscles de ses sujets dans le monde entier.

Et tous les députés libéraux de continuer en chœur :

“Si les circonstances étaient critiques, si l'Angleterre était en danger — non, je ne dirai pas cela; mais si elle était aux prises avec une ou deux des grandes puissances d'Europe — mon très honorable ami pourrait venir nous demander, non pas \$35,000,000, mais deux, trois ou quatre fois cette somme. Nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre et il n'y aurait pas une seule voix discordante.”
Débats 12 décembre 1913, colonne 1048.

Le tribut du sang

M. Graham, le futur chef libéral, le bras droit de Sir Wilfrid, (Débats, 12 décembre 1912) :

“Monsieur l'Orateur, je le demande aux Canadiens descendants des ancêtres de l'Honorable Premier Ministre: que pensent-ils d'un gouvernement qui veut donner à l'Empire une aide en argent, et **QUI REFUSE ... NOS VIES POUR SA DEFENSE?**... Je le de-

pensent-ils du programme "préconisé par leurs propres représentants dans le ministère", annonçant qu'ils ont de l'argent à prêter, mais que l'ardeur combative, ils ne l'ont plus et qu'ils **NE FOURNIRONT PAS UN SEUL HOMME**... C'est donner une fausse idée des mandats aux descendants de la vieille race française : que Canadiens... Quant à donner des navires construits aux frais du peuple canadien, ne les donnez pas comme une simple coque sans équipage ; donnez à la Métropole ce dont elle a un plus grand besoin que l'argent, c'est-à-dire **L'IMPOT DU SANG, S'IL EST NECESSAIRE.**

POUR LA DEFENSE DE L'EMPIRE EN PERIL."

M. D. A. Lafortune, député de Montcalm, 13 décembre, 1912.

"Il nous faut quelques vaisseaux prêts à protéger le Canada d'abord, et même prêts à aider l'empire en cas de guerre. Je dis que la loi passée par M. Laurier est la seule nécessaire, la seule pratique pour la protection de l'empire et du Canada."

M. Clark, député de Red Deer, 16 décembre, 1912.

"Mais l'avilissement financier de la nation canadienne n'est rien comparé à son avilissement moral, car non seulement je ne veux que quatre dollars et demi au Canada à des intervalles indéterminés comparativement à l'anglais d'Angleterre qui vaut cinq dollars toute sa vie durant ; mais, si le coup de poudre dont parlait l'honorable député éclatait **pas une seule goutte de sang canadien ne serait versée ni offerte**. Voici ce que j'appelle l'avilissement moral que les Canadiens ne tolèrent pas."

M. Guthrie, député de Wellington-Nord, 14 janvier 1913.

"Nous croyons aussi, comme il est dit dans cet ordre du jour-là que le Canada saura, le cas échéant, aller de l'avant ; et mon chef très vénéré (Sir Wilfrid Laurier) ne manqua pas de déclarer en cette même circonstance, qu'en cas de besoin, à l'heure du danger, ce n'est pas le versement d'une contribution de \$35,000,000, ni même, ainsi qu'il disait, d'une somme

quatre fois plus considérable que cela que les députés libéraux demanderaient au pays, mais qu'ils voudraient plutôt mettre à la disposition de la mère-patrie les ressources entières de notre budget et jusqu'au dernier des enfants du Canada."

M. Boivin, député de Shefford, le 16 janvier 1913.

"Le loyalisme est-il donc disparu du Canada? Il existait du loyalisme à l'époque de la guerre sud-africaine, ainsi que l'attestent les monuments érigés dans les cités et les villages aux soldats tombés sur les champs de bataille... Nous consentons à faire des sacrifices pour elle: non seulement quand il s'agit d'une somme d'argent, mais selon les paroles de l'honorable chef de l'opposition, nos cœurs, notre esprit, et nos bras lui sont acquis."

M. Pugsley, ancien ministre des Travaux Publics, le 17 janvier 1913.

"Ce n'est pas à tel point de vue que la gauche envisage la question: ce n'est pas ainsi qu'elle conçoit son devoir envers la mère-patrie. A notre avis, ce que nous devons faire doit être l'oeuvre du Canada. Nous jugeons qu'à l'heure de la bataille les soldats ont plus d'importance que les canons et les vaisseaux, et que le peuple canadien se trouverait humilié si on devait lui dire, lorsqu'il serait livré au combat décisif: "Vous avez consenti à fournir les navires, mais vous n'avez pas eu assez de courage, pas assez de patriotisme pour les équiper de marins canadiens, pour **placer vos jeunes gens derrière les canons et les envoyer se battre pour le Canada et l'empire.**" Voilà pourquoi nous considérons que le programme que trace l'amendement du très honorable chef de l'opposition est celui qui convient le mieux à notre pays et à l'empire."

Double jeu des libéraux

Le peu de sincérité des libéraux est devenu plus manifeste lorsqu'ils ont été appelés à voter sur cette question.

Dans les votes qui ont été pris, les libéraux se sont contentés autant de fois qu'ils ont voté. Ils ont voté de force ce qui suit :

1° Donner \$35,000,000 sans retard (13 fév. 1913).

2° Que cet argent soit voté par sommes annuelles (15 mai 1913).

3° Que le Canada devrait adopter une politique permanente immédiatement (13 fév.)

4° Que rien ne soit fait avant une élection (13 fév. 1913.)

5° Que le gouvernement devrait être condamné parce qu'il n'adoptait de politique permanente (13 fév. 1913.)

6° Que rien ne soit fait avant une redistribution et une élection (27 fév. 1913).

7° Qu'il fallait prendre des mesures à cette session, même pour abolir une politique permanente (13 fév. 1913).

8° Que deux escadres soient établies aussitôt que possible sans attendre une élection (13 fév. 1913).

9° Qu'il n'y ait pas de plébiscite (27 fév. 1913).

Ces variations des libéraux n'avaient qu'un but : leurrer la population anglaise et la population française du pays.

Le devoir des électeurs

C'est de juger les deux chefs à leur sincérité.

Qui est le plus sincère de M. Laurier qui vote noir et blanc sur la même question ou de M. Borden qui fait au parlement exactement ce qu'il a promis de faire lorsqu'il s'est présenté devant le peuple en 1911.

Laquelle des deux politiques est préférable ?

M. Laurier veut donner plus qu'on demande; il veut donner de l'argent, des navires, des hommes.

M. Borden accorde ce qu'on lui demande: une aide effective en prêtant à l'Angleterre trois puissants navires qui restent la propriété du Canada.

Il contribue de la seule façon convenable à maintenir le prestige moral de l'Angleterre en montrant que le Canada est prêt avec toutes les autres colonies à faire les sacrifices nécessaires pour garder à l'Empire son rôle prépondérant dans le monde.

C'est la politique du patriotisme et du sens commun.

**Votez pour le
Candidat de
M. Borden**

